



Désaccord sur le libre-échange entre le Maroc et l'UE

Ouns Messaadi - Junior policy analyst ouns.messaadi@economie-tunisie.org

14 / 03 / 2016

Sommaire

Au mois d'octobre 2015, le Maroc a finalisé son étude d'impact sur l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) avec l'Union Européenne (UE)¹. Le Maroc avait demandé dès juillet 2014, de suspendre les négociations entamées en avril 2013 avec l'UE pour pouvoir conduire cette étude qui a été demandée par le secteur privé et la société civile. Le document, dont le contenu n'a pas été rendu public, devrait aider les Marocains à mieux négocier un accord de plus en plus controversé depuis le lancement des négociations. Pour comprendre les réticences côté marocain, il faut revenir sur l'histoire de l'ouverture de l'économie marocaine sur l'extérieur, à partir de 1983, avec le Programme d'ajustement structurel (PAS) qui a conduit à la signature d'un nombre d'accords de libre-échange dont la rentabilité pour l'économie marocaine est souvent contestée.

- Histoire de l'ouverture de l'économie marocaine sur l'extérieur
 - Crise de la dette et PAS
 - Les accords de libre-échange signés par le Maroc à partir de 1983
 - L'Union européenne un partenaire privilégié du Royaume
 - Crise autour de l'Accord agricole de 2012
- L'ALECA un accord controversé
 - Le patronat marocain : A la quête d'un « bon accord »
 - Les ALE ne font qu'aggraver le déficit de la balance commerciale du Maroc
 - La réforme de la PAC : quand l'UE va à l'encontre du libre-échange
 - Etude d'impact, manque de transparence et société civile
- Conclusion

○ Histoire de l'ouverture de l'économie marocaine sur l'extérieur

○ Crise de la dette et PAS

La forte augmentation des prix des exportations de phosphates dans les années 1970, a poussé le Maroc, qui avait connu une forte croissance économique à l'époque, à s'engager sur des grands projets industriels et d'infrastructure, augmentant considérablement ses dépenses publiques. L'effondrement des cours des phosphates à partir de 1975 avait entraîné le pays dans la spirale de la dette qui avait atteint 136,6% du PIB en 1985².

C'est ainsi que le Maroc a entamé en septembre 1983 un programme d'ajustement structurel en collaboration avec la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI). L'objectif du PAS était de réduire le rôle de l'Etat dans l'économie à travers la privatisation, et de libéraliser les échanges avec l'extérieur. C'est dans ce contexte que le Maroc a rejoint le GATT en 1987 et l'OMC en 1994³.

Suite à cette politique d'ouverture sur l'extérieur adoptée par le Maroc à partir de 1983, une série d'accords de libre-échange sera signée avec un nombre de partenaires dont l'UE.

○ Les accords de libre-échange signés par le Maroc à partir de 1983

En 1996, le Maroc a signé le premier accord de libre-échange (ALE) avec l'UE. Cet accord, qui est entré en vigueur en mars 2000, avait pour objectif la création d'une zone de libre-échange industrielle (ZLE). En 2012, cet accord a été complété par un accord concernant les produits agricoles et de la pêche⁴.

Par ailleurs, le Maroc a signé, un ALE avec les Etats-Unis, entré en vigueur en 2006, un ALE avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, appelé accord d'Agadir, entré en vigueur en 2007, et un ALE, signé en 2004 et entré en vigueur en janvier 2005, avec la Turquie⁵.

Cependant, et malgré ce qui peut s'apparenter à un effort de diversification des partenaires, l'UE reste le premier partenaire du Maroc. Revenons tout d'abord sur la nature des relations entre le Maroc et l'UE.

○ L'Union européenne un partenaire privilégié du Royaume

Le Maroc et l'UE ont signé, à partir du début des années 1970, plusieurs accords commerciaux dont les deux accords d'association de 1969 et 1976, et l'ALE de 1996. L'UE s'est établie depuis comme un partenaire incontournable pour le Maroc.

En 2011, les échanges du Maroc avec l'UE ont représenté 24,3 milliards d'euros dont 15,5 milliards d'euros d'importations et 8,8 milliards d'euros d'exportations. En 2014, le commerce bilatéral a progressé pour s'établir à 29,25 milliards d'euros, soit la moitié des échanges du Royaume⁶.



On notera donc la forte dépendance du Maroc vis-à-vis de l'UE qui est son premier client et fournisseur⁷. De plus, le déficit commercial structurel du Maroc n'a cessé de se creuser depuis les années 2000, pour atteindre en 2011, 45,4 milliards de dirhams⁸, et ce, à cause d'une évolution asymétrique entre les exportations et les importations⁹.

○ Crise autour de l'Accord agricole de 2012

Le 10 décembre 2015, suite à une requête du Front Polisario qui estimait que l'application de cet accord agricole de 2012 au territoire contesté du Sahara occidental viole le droit international, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a décidé d'annuler l'accord en question¹⁰. Le Conseil européen et la Commission européenne n'ont exprimé aucune volonté de faire appel de la décision, affirmant que « C'est une décision juridique », qui sera examinée avec attention et n'ont pas rejeté la possibilité d'un appel¹¹. Le Maroc n'a pas tardé à contester cette décision, le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Mustapha El

Khalfi, a ainsi déclaré au lendemain de la décision que cette décision risque de compromettre l'ensemble des accords entre le Maroc et l'UE, demandant aux responsables européens « de prendre une position claire et ferme », et menaçant de revoir l'ensemble des relations bilatérales¹².

Dans une déclaration le vendredi 11 décembre, Federica Mogherini, la haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et à la politique de sécurité, a essayé de rassurer le Maroc, considérant que les accords bilatéraux de l'UE avec le Maroc ne sont pas remis en cause¹³.

○ L'ALECA un accord controversé

En 2013, des négociations ont été entamées autour d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre l'UE et le Maroc. Très vite, et au cours de la même année des voix de la société civile et du secteur privé se sont élevées, allant de l'appel à la réalisation d'une étude d'impact pour les secteurs concernés, et donc à plus de rigueur dans les négociations, jusqu'à la contestation et le refus total de cet accord.

○ Le patronat marocain : A la quête d'un « bon accord »

A l'issue du troisième round de négociations, et lors d'une table ronde organisée le 13 février 2014, à l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX), avec la participation du négociateur marocain en chef de l'ALECA, ainsi que des présidents de commissions sectorielles auprès de la Confédération générale des Entreprises du Maroc (CGEM), le patronat marocain a affirmé ne pas être contre l'ALECA, mais vouloir signer un « bon accord »¹⁴.

Ce que le patronat reproche au gouvernement c'est l'opacité qui entoure les négociations et l'absence d'une étude d'impact. En effet, un sondage¹⁵ mené auprès d'un nombre de chefs d'entreprise marocains opérant dans le commerce et les services a montré qu'un tiers (1/3) des chefs d'entreprise interrogés ne connaissent pas le contenu de l'ALECA, et parmi ceux qui le connaissent, 45% considèrent que l'accord est une menace pour leurs entreprises¹⁶.

Le président de la Fédération du commerce et des services de la CGEM, Khalid Dahami, affirme que d'après une étude réalisée par le cabinet Ecorys¹⁷, « en dehors des services publics dont la valeur ajoutée devrait augmenter de 1% à long terme, celle du secteur des TIC et autres services aux entreprises devrait faire face à une compétition plus accrue de la part des entreprises européennes et pourrait perdre près de 1,7% de sa production »¹⁸, ajoutant que selon la même étude « la plupart des secteurs des services devraient enregistrer une baisse de leurs exportations »¹⁹. Il préconise ainsi la réalisation d'une étude d'impact qui se penchera sur chacun des secteurs qui sont concernés afin de pouvoir mieux négocier. Le responsable soulève également certains « points de vigilance » concernant la mobilité des personnes, la reconnaissance mutuelle des diplômes et la question des normes²⁰.

○ Les ALE ne font qu'aggraver le déficit de la balance commerciale du Maroc

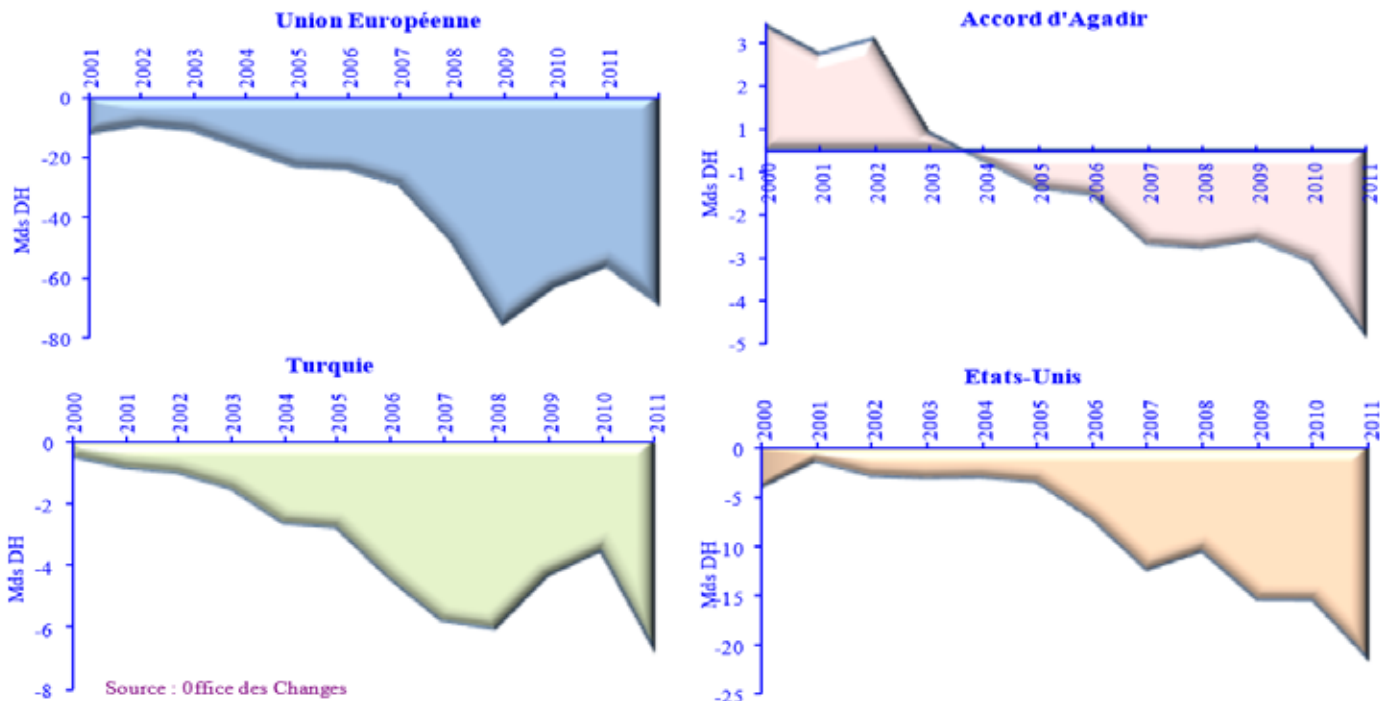
Dans un communiqué d'ATTAC/CADTM Maroc, publié en juin 2013, l'Association pour la Taxation des Transactions en Aide aux Citoyens au Maroc (ATTAC Maroc), membre du réseau Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), a exprimé son refus de l'ALECA. L'organisation a justifié ce refus, entre autres, par le fait que les précédents accords n'ont pas été profitables au Maroc, bien au contraire, ils n'ont fait qu'aggraver le déficit structurel de sa balance commerciale.

En effet, le communiqué explique qu'avec le déclenchement de la crise dans la zone euro, le déficit structurel de la balance commerciale du Maroc s'est aggravé, passant de 98 milliards de dirhams en 2006 à 198 milliards de dirhams en 2012. Par conséquent, le solde de la balance courante est passé d'un solde positif de 12 milliards de dirhams en 2006 à un déficit de 83 milliards de dirhams en 2012 (10% du PIB)²¹. Par ailleurs, le communiqué pointe du doigt la submersion du marché marocain par les importations industrielles en provenance de l'UE et qui serait la cause de l'

érosion dramatique de l'emploi industriel », estimée à 24 mille emplois perdus par an entre 2009 et 2011, ce qui approfondi la crise du chômage. Enfin, les accords de libre-échange sont également présentés comme source de dépendance alimentaire du Maroc dont les exportations des produits alimentaires (hors produits de mer) ne couvraient que 36% des importations en 2012²².

Ce constat est confirmé par Najib Akesbi, économiste et enseignant chercheur marocain, qui affirme qu'il n'est pas surprenant qu'aujourd'hui tous les ALE du Maroc affichent un solde négatif. Pour l'universitaire, depuis le début des années 2000, le Maroc « s'est jeté pleinement dans la signature d'accords de libre-échange » sans y être préparé, sans mise à niveau de son économie et sans avoir mené les réformes nécessaires. Le Maroc n'a donc pas pu profiter de l'ouverture des marchés des partenaires car il ne disposait pas d'une offre exportable, suffisamment diversifiée et compétitive²³.

Graphique 7 : Déficits commerciaux dans le cadre des ALE



Source : Ministère de l'économie et des finances du Royaume du Maroc, *Projet de loi des finances pour l'année budgétaire 2013, Rapport économique et financier*, http://www.finances.gov.ma/Docs/2012/db/1148_ref_fr.pdf, (consulté le 22 février 2016).

○ La réforme de la PAC : quand l'UE va à l'encontre du libre-échange

La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) qui a eu lieu en avril 2014, a été perçue du côté marocain, comme une menace pour les intérêts des exportateurs marocains. En effet, cette réforme a amené une augmentation des prix d'entrée sur le marché européen des produits importés, notamment du Maroc. Ce faisant, l'Europe rend impossible aux agriculteurs marocains de proposer leurs produits à des prix inférieurs à ceux proposés par les agriculteurs européens. La loi stipule également de lourdes sanctions si les exportateurs tentent de vendre leurs produits à moins de 90% du prix d'entrée²⁴.

Ces mesures, qui vont à l'encontre du libre-échange selon Najib

Akesbi²⁵, sont d'autant plus problématiques puisqu'elles constituent des barrières à l'exportation des produits sur lesquels le Maroc dispose d'un avantage comparatif, alors que les produits industriels importés d'Europe sont exempts de toute taxe²⁶.

Les professionnels marocains du secteur n'ont pas tardé à exprimer leur mécontentement lors d'un rassemblement devant le siège de la délégation de l'UE au mois de mars 2014 pour contester cette nouvelle mesure qui menace non seulement la balance commerciale du pays et les intérêts des agriculteurs et des exportateurs de produits agricoles, mais également les emplois dans les zones rurales²⁷.

○ Etude d'impact, manque de transparence et société civile

Suite à la contestation de l'ALECA par une large partie de la société civile et du secteur privé marocains, le Maroc a demandé, en juillet 2015, une suspension des négociations jusqu'à la finalisation d'un nombre d'études qu'il conduisait concernant l'impact de l'ALECA sur les secteurs concernés²⁸.

A cette occasion, Mohamed Benayad, secrétaire général au département du Commerce extérieur a déclaré que « désormais, toute négociation doit obéir, au préalable, à une étude d'impact mesurant les gains ainsi que les retombées des concessions à accorder », précise le responsable²⁹. A travers cette démarche, le royaume chercherait à éviter les erreurs du passé dont les conséquences se sont avérées lourdes à gérer³⁰.

Achevée en octobre 2015, l'étude, qui n'a pas encore été rendue publique, a fait l'objet de consultations auprès de chefs d'entreprise

œuvrant dans les 80 secteurs concernés par l'ALECA et couverts par l'étude. Cependant, la société civile n'a pas été impliquée et ne dispose encore d'aucune visibilité quant aux résultats de l'étude.

Un « front anti-ALECA », œuvrant à la préservation du droit à la santé, composé de dix associations, dont notamment l'Association de lutte contre le sida (ALCS) et le Collectif droit à la santé, a émergé récemment³¹. Ce front vient en réponse à l'opacité qui entoure l'étude réalisée. Il condamne également ce qui est qualifié de « clauses de protection abusive »³² des médicaments par les brevets, ce qui peut représenter une entrave à l'accès aux génériques, et donc, aux intérêts de la santé publique. Le droit à la santé, vient ainsi s'ajouter à liste des batailles qui attendent la société civile marocaine concernant les négociations de l'ALECA.



Conclusion

Le 25 février, le Maroc a annoncé la suspension de ses relations avec les institutions de l'Union européenne. Cette réaction intervient suite à la décision de la CJUE d'annuler l'accord commercial sur les produits agricoles conclu en 2012 avec le royaume chérifien en réponse à la requête du Polisario.

Le Maroc condamne ainsi l'absence de transparence dans la gestion de cette question par certains services de l'Union européenne et déclare refuser d'être réduit à des procédures législatives et balancé entre les différents services de l'Union européenne, selon le porte-parole du gouvernement³³.

Le processus des négociations de l'ALECA, déjà controversé pour une partie de la société civile et du secteur privé marocains, prend ainsi une nouvelle tournure et se voit sérieusement menacé d'être définitivement abandonné. Cependant, la décision du Maroc s'apparenterait plus à un acte de pression afin d'attirer l'attention de l'UE sur son refus du gel de l'accord agricole de 2012. On peut donc s'attendre à ce que le royaume revienne sur sa décision aussitôt qu'il aura des concessions qu'il jugera satisfaisantes de la part de l'UE. En attendant, les questions de la transparence dans les processus de négociations et celle de la participation de la société civile restent en suspens.

- 1 Naim, Ayoub, "ALECA: Étude d'impact, Alerte sur l'agriculture et les services !", Les inspirations éco, 29 octobre, 2015, <http://www.leseco.ma/decryptages/evenements/38370-aleca-etude-d-impact-alerte-sur-l-agriculture-et-les-services.html> (consulté le 16 février 2016).
- 2 Bouhaja, Hicham, "L'accord de libre-échange Maroc-UE : Quels enjeux pour l'économie marocaine ?", mémoire de master, sous la direction de Professeur Anas Lahlou, Private Institute of Management and Technology, American University of Leadership, 2013-2014, pages : 26-27.
- 3 ADierction des études et des prévisions financières du Royaume du Maroc et Ministère de l'économie et des finances, Bilan du programme d'ajustement structurel, http://www.finances.gov.ma/Docs/1995/depf/bilan_du_programme_d_ajustement_structurel_octobre_1995_.pdf, (consulté le 17 février 2016).
- 4 Bouhaja, "L'accord de libre-échange Maroc-UE : Quels enjeux pour l'économie marocaine ?", page : 30.
- 5 Bouhaja, "L'accord de libre-échange Maroc-UE : Quels enjeux pour l'économie marocaine ?", pages 31-33.
- 6 Airault, Pascal, L'UE, premier partenaire commercial du royaume, l'Opinion, Avril 2015, <http://www.lopinion.fr/edition/international/l-ue-premier-partenaire-commercial-royaume-23087>, (consulté le 22 février 2016).
- 7 Bouhaja, "L'accord de libre-échange Maroc-UE : Quels enjeux pour l'économie marocaine ?", page 35.
- 8 Ministère de l'économie et des finances du Royaume du Maroc, Projet de loi des finances pour l'année budgétaire 2013, Rapport économique et financier, http://www.finances.gov.ma/Docs/2012/db/1148_ref_fr.pdf, (consulté le 22 février 2016).
- 9 Bouhaja, "L'accord de libre-échange Maroc-UE : Quels enjeux pour l'économie marocaine ?", page 36.
- 10 Ait Akdim, Youssef, Le Front Polisario parvient à faire annuler l'accord agricole entre le Maroc et l'UE, Le Monde Afrique, 10 décembre 2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/10/le-front-polisario-parvient-a-faire-annuler-l-accord-agricole-entre-le-maroc-et-l-ue_4829326_3212.html#J7SeT5QHGHCS2srC.99 (consulté le 01 mars 2016).
- 11 Ibid.
- 12 Lamliili, Nadia, Maroc - UE : quand l'annulation de l'accord agricole et de pêche provoque une crise diplomatique, Jeune Afrique, 15 décembre 2015, <http://www.jeuneafrique.com/286200/politique/maroc-union-europeenne-l-accord-agricole-de-peche-provoque-crise-diplomatique/> (consulté le 1er mars 2016).
- 13 Ibid.
- 14 Baldé, Oumar, « ALECA : Le «oui mais» des patrons », février 2014, Les inspiration éco, <http://www.leseco.ma/decryptages/grand-angle/17843-aleca-le-oui-mais-des-patrons.html>, (consulté le 17 février 2016).
- 15 cf. www.leseco.ma
- 16 Baldé, Oumar, « ALECA : Le «oui mais» des patrons », février 2014, Les inspiration éco, <http://www.leseco.ma/decryptages/grand-angle/17843-aleca-le-oui-mais-des-patrons.html>, (consulté le 17 février 2016).
- 17 Ecorys, <http://www.trade-sia.com/morocco/introduction/?lang=fr>, (consulté le 22 février 2016).
- 18 El Arif, Hassan, Aleca: «Changeons de méthodologie de négociation», L'Economiste, Édition N° 4214, Février 2014, <http://www.leconomiste.com/article/916833-aleca-changeons-de-m-thodologie-de-n-gociation>, (consulté le 18 février 2016).
- 19 Ibid.
- 20 Ibid.
- 21 ATTAC/CADTM Maroc, «ATTAC/CADTM Maroc refuse le nouvel accord de libre-échange (ALECA) entre le Maroc et l'Union européenne », juin 2013.
- 22 ATTAC/CADTM Maroc, «ATTAC/CADTM Maroc refuse le nouvel accord de libre-échange (ALECA) entre le Maroc et l'Union européenne », juin 2013.
- 23 Akesbi, Najib, « Déficit des ALE : Comment en est-on arrivé là », Propos recueillis par A. Elkadiri, Finances News Hebdo, juillet 2015.
- 24 Majdi, Yassine, « Les réformes agricoles européennes inquiètent le Maroc », Telquel, Avril 2014.
- 25 Ibid.
- 26 « ALECA : Report du prochain round des négociations entre le Maroc et l'UE », Aufait, Juillet 2014.
- 27 Majdi, Yassine, « Les réformes agricoles européennes inquiètent le Maroc », Telquel, Avril 2014.
- 28 « ALECA : Report du prochain round des négociations entre le Maroc et l'UE », Aufait, Juillet 2014.
- 29 Benbaba, Ismail, ALE: le maroc met en place une nouvelle politique de négociation, aout 2015, <http://www.le360.ma/fr/economie/ale-le-maroc-met-en-place-une-nouvelle-politique-de-negociation-48137> (consulté le 17 février 2016).
- 30 Benbaba, Ismail, ALE: le maroc met en place une nouvelle politique de négociation, aout 2015, <http://www.le360.ma/fr/economie/ale-le-maroc-met-en-place-une-nouvelle-politique-de-negociation-48137> (consulté le 17 février 2016).
- 31 FAQUIHI, Faïçal, Maroc-UE: Un premier front anti-ALECA émerge, L'Economiste, Édition N° 4687, Janvier 2016, <http://www.leconomiste.com/article/983019-maroc-ue-un-premier-front-anti-aleca-emerge>, (consulté le 18 février 2016).
- 32 FAQUIHI, Faïçal, Maroc-UE: Un premier front anti-ALECA émerge, L'Economiste, Édition N° 4687, Janvier 2016, <http://www.leconomiste.com/article/983019-maroc-ue-un-premier-front-anti-aleca-emerge>, (consulté le 18 février 2016).
- 33 Le Figaro Economie, Le Maroc suspend ses relations avec l'Europe, <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/02/25/97002-20160225FILWWW00313-le-maroc-suspend-ses-relations-avec-l-europe.php> (consulté le 1er mars 2016).